

MARCHE A SUIVRE CONCERNANT LA COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

1. Demande d'accueil d'un parent

Le parent peut prendre contact avec la Commune de Martigny-Combe ou la Direction des structures de Martigny-Combe pour l'inscription de leur enfant soit en structure soit chez une accueillante (coche sur la demande d'inscription).

Si le parent s'adresse directement à l'Association Le Coucou, le coordinateur lui demande de contacter la Direction des structures de Martigny-Combe.

2. Demande de subventions

Dans le cas où le parent ne désire pas mettre son enfant en structure mais chez une accueillante par choix et bien-être de l'enfant, il fournit une lettre de motivation et la demande de subventionnement fournie par l'Association le Coucou, à la Direction des structures de Martigny-Combe. Cette dernière transmettra les documents à la Commune de Martigny-Combe.

La décision sera ensuite communiquée aux parents qui la transfèrera à l'Association Le Coucou.

3. Démarches administratives du Coucou

A la suite de la procédure figurant à l'art. 2 de la présente, lorsqu'une famille est inscrite auprès du Coucou, la copie de la convention est envoyée à la Direction des structures de Martigny-Combe : soraya.dondainaz@martigny-combe.ch.

Chaque année, une rencontre entre les Conseillers en charge de la Petite enfance de Martigny-Combe et Martigny, le coordinateur du Coucou et la Direction des structures de Martigny-Combe se tiendra en mai et en septembre.

4. Collaboration

Une collaboration sera mise en place entre les coordinatrices et la Direction des structures de Martigny-Combe afin de mieux diriger les parents selon leurs besoins et surtout selon les besoins des enfants.

Adresse Internet pour informations : www.martigny-combe.ch/fr